



ABAFIM

SARL au capital de 30 000 € - 443 638 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 926
 délivrée le 28/03/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cour Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX



Remis en mains propres le 1/06/20
David

Remis en mains propres le 1/06/20
 Pour Mr BRINGUERET Alain
François

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : M. LÉOUNAT DAVID et Mme LÉOUNAT Sophie
 Demeurants : Rue du lys, 64140 Biarritz
 Reconnaît avoir visité le 31/05/20 à 10 h 30 par l'intermédiaire de l'agence
 immobilière ABAFIM, le bien Mandat N° 23364, ci-après désigné

Maison, et terrain 10 rue Camille Monchou CASTELNAU RIBES
65700 CASTELNAU RIBES

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur :

93 000€

Honoraires d'agence :

10 000€

Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur :

103 000€

(en lettres :

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 5 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 5 150 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 97 850 €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Castelnau, le 31/05/2020
 L'acquéreur,

(Bon pour acceptation
 des présentes conditions)

Bon pour acceptation

Olivier

Pour ABAFIM

Le négociateur,

David

Le vendeur,
Alain

(Bon pour acceptation
 des présentes conditions)

Bon pour acceptation
 des présentes conditions

Alain

(1) Condition suspensive :

Prêt immobilier